



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 43 de l'ordre du jour provisoire\*

### Culture de paix

## Culture de paix

### Note du Secrétaire général

En application des résolutions 60/3, 60/10 et 60/11 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte du rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la culture de paix.

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est soumis conformément aux résolutions 60/3 (« Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 »), 60/10 (« Promotion du dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix ») et 60/11 (« Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses ») de l'Assemblée générale. Il fait suite à l'examen global à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, établi par l'UNESCO (voir A/60/279).

---

\* A/61/150.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	3
II. Mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix . . . . .	2-54	3
A. Activités visant à faire prévaloir une culture de paix grâce à l'éducation . . . . .	3-13	3
B. Activités visant à promouvoir un développement économique et social durable . . . . .	14-19	8
C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme. . . . .	20-25	10
D. Activités visant à assurer l'égalité entre les sexes . . . . .	26-33	12
E. Activités visant à encourager la participation démocratique. . . . .	34-35	14
F. Activités visant à favoriser la compréhension, la tolérance et la solidarité . . . . .	36-43	15
G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information . . . . .	44-46	17
H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. . . . .	47-54	18
III. Le rôle de la société civile . . . . .	55-57	20
IV. Dispositif de communication et d'information . . . . .	58	21
V. Conclusions et recommandations . . . . .	59	21

## I. Introduction

1. Le 2 septembre 2005, dans le Document final du Sommet mondial, les dirigeants de la planète ont réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi que le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et son Programme d'action, adoptés par l'Assemblée générale. Ils ont souligné la valeur des différentes initiatives en faveur d'un dialogue des cultures et des civilisations, notamment le dialogue sur la coopération interconfessionnelle. Ils se sont engagés à prendre des mesures propres à promouvoir une culture de paix et un dialogue aux niveaux local, national, régional et international et ont prié le Secrétaire général de réfléchir aux moyens de renforcer les mécanismes d'application et de donner suite à ces mesures. À cet égard, ils se sont félicités de l'initiative concernant l'Alliance des civilisations annoncée par le Secrétaire général le 14 juillet 2005. En outre, les dirigeants ont souligné que les sports pouvaient favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension.

## II. Mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix

2. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ayant été chargée de coordonner et d'exécuter directement les activités entreprises dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, le présent rapport fait la synthèse des activités menées à ce titre par l'Organisation, avec la participation d'autres entités du système des Nations Unies, de gouvernements et d'acteurs de la société civile. Il donne également un aperçu des activités exécutées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Université des Nations Unies (UNU), le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Alliance des civilisations en application des résolutions 60/3, 60/10 et 60/11 de l'Assemblée générale. Ces activités font l'objet de huit sections, qui correspondent aux huit domaines d'intervention prévus dans le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

### A. Activités visant à faire prévaloir une culture de paix grâce à l'éducation

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

3. *L'éducation pour tous : stimuler l'engagement politique de la communauté internationale.* Dans le cadre de l'initiative L'éducation pour tous (EPT), l'UNESCO communique aux responsables politiques et aux décideurs des éléments d'information relatifs aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des six objectifs énoncés dans le Cadre d'action de Dakar, et des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, dans le *Rapport mondial de suivi sur*

*l'éducation pour tous* (publié en 2001, 2002, 2003/04, 2005, 2006). Ce dernier met également en relief les politiques et les stratégies qui fonctionnent, attire l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes nouveaux et encourage l'action et la coopération internationales. L'UNESCO s'est efforcée de stimuler l'engagement politique de la communauté internationale en faveur de l'EPT grâce à l'organisation de groupes de travail, de réunions du Groupe de haut niveau sur l'EPT (à Brasilia en 2004, à Beijing en 2005), de la Table ronde ministérielle sur l'EPT (en 2005) et de réunions des neuf pays à forte population.

4. *Une éducation de qualité.* La qualité de l'éducation est l'un des objectifs principaux de l'EPT et l'éducation pour la paix en fait partie intégrante. Une éducation de qualité est en effet un vecteur de dialogue, qui permet de sensibiliser les destinataires aux enjeux associés à la paix et de promouvoir une compréhension des droits humains fondamentaux, le respect de « l'autre » et l'acquisition de compétences utiles pour l'instauration et la préservation d'une culture de paix. L'UNESCO aide les États membres à intégrer le concept d'éducation de qualité dans leurs systèmes éducatifs respectifs, à tous les niveaux. Des manuels scolaires et du matériel pédagogique appropriés, d'un point de vue tant culturel que linguistique, ont ainsi été produits à l'intention de systèmes de formation élémentaire tant officiels qu'informels; des bases de données répertoriant les pratiques de référence ont été constituées, et les échanges d'expérience sont pratiqués; des politiques d'enseignement de la science et de la technologie ont été conçues à l'intention d'établissements d'enseignement supérieur, qui ont principalement pour objet de contribuer à l'atténuation de la pauvreté; enfin, la solidarité interuniversitaire est encouragée au profit du développement.

5. *Intensification des efforts déployés pour atteindre les objectifs de l'EPT et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).* Afin de donner un coup d'accélérateur aux activités exécutées par les États membres dans le but d'atteindre les six objectifs du Cadre de Dakar ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNESCO a mis sur pied trois initiatives maîtresses en matière d'EPT : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, vise une amélioration de 50 % du taux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, grâce à l'ancrage des activités d'alphabétisation dans les politiques de développement nationales, dans les programmes d'enseignement de compétences pratiques et dans les stratégies d'atténuation de la pauvreté au niveau national; l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, vise à pallier la pénurie d'enseignants dans cette région; l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/sida (EDUSIDA), en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), des organisations coparrainantes, des donateurs, la société civile et le secteur privé, a pour but de généraliser l'éducation en matière de VIH/sida grâce à une meilleure coordination, à un accroissement des moyens et à un regain d'engagement à tous les niveaux.

6. *Programme interinstitutionnel d'éducation pour la paix.* En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), l'UNESCO a conçu le Programme interinstitutionnel d'éducation pour la paix, qui se présente sous la forme d'un ensemble de 16 documents. Il s'agit d'enseigner des compétences pratiques en relation avec l'éducation pour la paix ou encore avec l'atténuation et la prévention des conflits à l'intention d'enfants réfugiés ou rapatriés, des jeunes et de la population dans son ensemble. Divers matériels

pédagogiques destinés aux systèmes éducatifs formels ou informels selon les cas, ainsi que des manuels de formation des enseignants, ont été traduits en plusieurs langues et adressés aux bureaux de pays et aux commissions nationales de l'UNESCO, ainsi qu'au HCR, et sont distribués dans les camps de réfugiés et dans le réseau de l'INEE.

### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**

7. *Éducation pour la paix.* Les programmes de l'UNICEF tiennent compte du fait que l'éducation doit chercher à promouvoir la paix et la tolérance en évitant d'alimenter la haine et la suspicion. Des activités pacifiques ont été menées dans un certain nombre de pays en conflit ou sortant d'un conflit, ainsi que dans des pays ayant accueilli un afflux massif de réfugiés. En République démocratique du Congo, par exemple, 6 000 enseignants ont reçu une formation à l'éducation pour la paix. En outre, 2 645 enfants anciennement associés avec des groupes armés ont été réintégrés dans 183 écoles primaires, 83 écoles secondaires et 30 centres éducatifs informels. Avec le concours de l'Autorité palestinienne, dans le cadre d'une initiative pour une école adaptée aux enfants, des activités sportives au service du développement ont été lancées à l'intention de 19 200 élèves en cinquième, sixième ou septième année d'études, répartis dans 65 écoles. On trouvera ci-après quelques exemples d'interventions appuyées par l'UNICEF qui intéressent directement ou indirectement la promotion d'une culture de paix :

- En Côte d'Ivoire, l'UNICEF a mis au point un programme axé sur la paix et la tolérance avec le Ministère de l'éducation et appuyé la formation de formateurs, ce dont ont bénéficié plus de 750 000 enfants;
- Des projets expérimentaux ont été menés au Kosovo (Serbie), au Sud-Soudan, en Somalie et au Tadjikistan afin de lutter contre l'utilisation d'armes légères par des enfants et d'instaurer une culture de paix;
- Au Darfour, à Wau, une danse de paix a lieu chaque semaine qui permet à quelque 2 000 personnes originaires de collectivités diverses d'exprimer leur soutien à la paix;
- En Sierra Leone, des adolescents ont participé aux activités de la Commission vérité et réconciliation et contribué à la formulation des recommandations de la Commission, ce qui a donné lieu à la publication d'une version adaptée aux enfants du rapport sur la vérité et la réconciliation;
- Le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a organisé un atelier sous-régional sur la transformation des conflits violents et la consolidation de la paix et lancé un projet de consolidation de la paix dont la durée prévue est de deux ans et qui aura pour objet de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest en renforçant les moyens dont disposent les groupes de jeunes et d'enfants pour prendre des initiatives;
- Les écoles sont présentées comme des « zones de paix » dans lesquelles les enfants peuvent apprendre et se développer, à l'abri de la violence et de tout contact avec des armes légères;
- La reprise d'activités éducatives spécifiques est prônée dans les Engagements fondamentaux de l'UNICEF à l'égard des enfants en situation d'urgence,

notamment les efforts visant à régler les conflits dans le cadre des interventions éducatives d'urgence, à la suite d'une période initiale de six à huit semaines.

#### **Activités menées par l'Université des Nations Unies (UNU)**

8. *Programme Paix et gouvernance.* Grâce à son programme Paix et gouvernance, l'Université des Nations Unies (UNU), en collaboration avec l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix, a lancé un projet dans le cadre duquel un ouvrage sera publié, qui examinera de quelle manière les principaux enseignements religieux abordent la question de la justification du recours à la force, qu'il s'agisse de l'engagement dans la guerre ou de la guerre juste. Des chercheurs se réclamant de traditions diverses – chrétienne (catholicisme, orthodoxie, protestantisme), musulmane (islam sunnite et islam chiite), bouddhiste, hindouiste, juive et shintoïste – ont rédigé différents chapitres et se sont rencontrés pour échanger des vues et mener une analyse interreligieuse. L'ouvrage sera publié à l'issue de leurs travaux. Le projet est l'occasion de présenter le rôle que jouent les institutions et les réseaux religieux dans le cadre du règlement pacifique de conflits. L'objectif est de stimuler et d'enrichir le dialogue interreligieux et les conclusions de ce dialogue seront mises à profit par diverses institutions chargées d'élaborer des politiques. Grâce à ce projet, les décideurs et le public au sens large se familiariseront avec les démarches menées avec sincérité par les instances religieuses sur le front de la guerre et de la paix, mais découvriront aussi les interprétations erronées qui en sont faites et la stigmatisation dont elles font l'objet de la part de ceux qui sont guidés par la soif de pouvoir. Il sera en outre l'occasion de plaider pour le renforcement d'une culture de paix. L'UNU s'est également associée à une association d'universitaires (The Hague Academic Coalition) pour publier un ouvrage intitulé *International Criminal Accountability and the Rights of the Children* (Responsabilisation pénale internationale et droits de l'enfant), qui cherche à déterminer si les mécanismes judiciaires mis en place après les conflits répondent aux besoins des enfants victimes et respectent leurs droits et qui illustre la manière dont la protection des droits de l'enfant gagne peu à peu droit de cité dans les tribunaux internationaux. Il donne également des exemples de sentences aggravées en cas d'infractions à l'encontre d'enfants et plaide pour qu'une démarche plus favorable aux enfants soit intégrée aux mécanismes de responsabilisation existants au plan international.

#### **Activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes**

9. *Programme d'éducation à la paix et au désarmement.* Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL) ont conçu un projet sur l'éducation à la paix, au désarmement et à la non-prolifération, qui prévoit la mise en place d'une formation destinée aux responsables politiques et aux jeunes, ainsi que des échanges d'enseignements tirés de l'expérience des zones exemptes d'armes nucléaires et la production de matériels audiovisuels consacrés à ces zones. Une collaboration étroite est prévue dans le cadre de l'organisation d'un séminaire qui aura pour objet d'observer la célébration du quarantième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco (traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et

dans les Caraïbes) en février 2007. En outre, le Centre régional et ses partenaires ont produit un ouvrage intitulé *Les armes de la paix*, qui contient des illustrations d'artistes argentins inspirées des vestiges d'armes à feu et de munitions détruites, qui montrent comment les instruments et les symboles de la violence peuvent être transformés en objets qui transmettent un message d'harmonie et de préservation de la vie.

10. *Appui à la campagne en faveur de la nouvelle loi d'amnistie péruvienne.* À l'appui de la campagne menée en faveur de la nouvelle loi d'amnistie no 28684/06 (23 juillet 2005-17 septembre 2006), le Centre régional et ses partenaires ont apporté une assistance technique et financière au Ministère de l'intérieur, qui s'emploie à régler la possession d'armes à feu, de munitions et d'explosifs dans l'ensemble du pays. Cette assistance a pris la forme de matériel audiovisuel – brefs messages télévisés, vidéos, documentaires et annonces radiodiffusées – ou imprimé – 10 000 affiches. Il est en outre envisagé de détruire toutes les armes illicites ou retirées de la circulation qui auront été collectées au cours de la campagne, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires. Le Centre et ses partenaires ont également appuyé une initiative lancée en 2005, qui avait pour objet d'organiser des activités parallèlement à la célébration par le Pérou de sa fête nationale, le 28 juillet. Le Centre a collaboré avec 5 municipalités et 61 écoles, avec la participation de 2 500 enfants, à la conception d'activités de sensibilisation au folklore et aux valeurs culturelles du pays. À l'avenir, il est prévu que cette initiative englobe huit municipalités de la zone métropolitaine de Lima et neuf provinces.

#### **Activités menées par l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

11. *Prévention de l'implication des enfants dans les conflits armés et leur réinsertion.* Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT (OIT/IPEC) s'emploie à lutter contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, car c'est l'une des pires formes de travail des enfants. En 2003, un programme interrégional sur la prévention de l'implication des enfants dans les conflits armés et leur réinsertion a été lancé dans le cadre de l'OIT/IPEC, qui couvre le Burundi, la Colombie, les Philippines, la République démocratique du Congo et Sri Lanka. Quant au projet international sur les enfants entrepris dans le cadre de l'OIT/IPEC, ses objectifs principaux sont les suivants : a) créer des conditions propices dans chaque pays, faciliter la prévention de l'implication d'enfants dans les conflits armés, leur retrait, puis leur réinsertion dans la société; b) appuyer la réinsertion d'ex-enfants soldats; c) empêcher le recrutement d'enfants dans des unités armées. L'an dernier, ce sont quelque 8 000 enfants soldats ou enfants vulnérables risquant d'être recrutés qui ont été réinsérés dans la société ou qui ont échappé à un recrutement grâce au projet. Des classes d'alphabétisation, d'initiation au calcul ou de rattrapage sont proposées à ces enfants lorsque c'est nécessaire : l'objectif est de les intégrer au système éducatif formel; les enfants les plus âgés reçoivent une formation préprofessionnelle et professionnelle afin d'encourager et de faciliter leur réinsertion dans la vie économique.

12. *Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias.* L'OIT encourage la participation des jeunes à l'instauration d'une culture de paix, du dialogue social et d'une citoyenneté active. Dans le cadre de l'OIT/IPEC, un programme spécifique – Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias – a été mis sur pied pour aider les enseignants, les éducateurs et les

jeunes à faire mieux comprendre les questions touchant la justice sociale, fondement de la paix. Le programme met l'accent sur l'utilisation des arts plastiques, de la littérature et des arts du spectacle et se concentre sur les dimensions sociales de la mondialisation, des droits de l'homme et du travail des enfants. Dans le monde entier, des milliers d'enfants – du primaire et du secondaire – expriment leur créativité au moyen de spectacles musicaux et théâtraux, des arts plastiques, d'expositions de photos, de séminaires, de débats, d'entretiens et de projets scolaires qui leur permettent de mieux comprendre les enjeux associés à la paix tout en contribuant au changement social. Le programme a pour effet de renforcer la coopération et d'encourager le dialogue entre des partenaires très divers, en provenance du monde universitaire, des organisations non gouvernementales, de diverses communes, de la communauté artistique ou encore des médias.

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

13. *Partenariat axé sur l'éducation pour les populations rurales (EPR)*. La FAO dirige le Partenariat sur l'éducation pour les populations rurales (EPR), qui s'inscrit dans l'Alliance internationale contre la faim et dans l'initiative Éducation pour tous (EPT). La FAO et l'UNESCO invitent des pays membres, des organisations internationales et la société civile à se joindre à ce partenariat, dont le principal objectif est de mettre en place les moyens nécessaires à la planification et à l'exécution de l'EPT dans le cadre des plans nationaux d'éducation pour tous et de développement rural. L'éducation est une condition préalable à l'atténuation de la pauvreté, à l'amélioration de l'agriculture et des conditions de vie des populations rurales, mais aussi à l'avènement d'un monde où la sécurité alimentaire sera le lot de tous. L'EPR a pour objet d'assurer ou de mettre en place des conditions propices à l'élimination de la pauvreté, à l'instauration de la paix et à la sécurité alimentaire. Il s'agit de convaincre les gouvernements, en collaboration avec la société civile, d'appuyer les investissements dans l'éducation, l'alphabétisation et d'autres types de formation, indispensables pour parvenir au développement durable.

## **B. Activités visant à promouvoir un développement économique et social durable**

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

14. *Renforcement des capacités humaines et institutionnelles*. La coopération intellectuelle et le dialogue entre les cultures et les civilisations ont été encouragés au moyen de démarches spécifiques. À titre d'exemple, dans les domaines de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau, on pratique la recherche appliquée au sujet des problèmes mis en évidence au niveau régional. C'est ainsi que des stages de formation à la gestion des conflits et à la coopération dans le cadre de la gestion des cours d'eau transfrontières dans différentes régions ont été organisés et que des pratiques de référence ont été répertoriées et diffusées. En outre, des activités ont été entreprises pour promouvoir les échanges entre différents systèmes de savoir traditionnels et locaux et entre détenteurs de connaissances spécifiques, pour obtenir le concours de jeunes scientifiques et pour instaurer un dialogue dans le cadre de la formation technique et scientifique, un exemple en étant le Mondialogo Engineering Award (prix décerné à des ingénieurs dans le cadre du



partenariat Mondialogo). C'est le même type de coopération transfrontière que le Programme sur l'homme et la biosphère encourage en ce qui concerne la gestion des écosystèmes partagés, sur la base du concept de réserve de biosphère. Cinq réserves transfrontières ont été instaurées en Europe et, plus récemment, deux l'ont été en Afrique. De plus, dans le cadre dynamique des sciences fondamentales, il a été possible de mener un dialogue et une collaboration pacifiques – comme en témoigne le projet SESAME (Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient), qui est l'exemple même de « projet scientifique au service de la paix » au Moyen-Orient.

15. *Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)*. L'éducation au service du développement durable est l'expression d'une vision du monde où chacun a la possibilité d'acquérir les valeurs, les comportements et le style de vie requis pour assurer la viabilité de l'avenir et engager un changement social positif. L'UNESCO, en tant qu'organisme chef de file du système des Nations Unies pour la Décennie, coordonne les efforts des gouvernements, des éducateurs et des étudiants pour intégrer le thème du développement durable aux systèmes éducatifs à tous les niveaux. En 2006, elle a organisé la première réunion du Comité interorganisations pour la Décennie, durant laquelle son mandat a été approuvé et des domaines de coopération déterminés.

16. *Eau douce*. L'UNESCO a poursuivi son action en ce qui concerne l'eau douce. Celle-ci s'articule autour de trois « piliers ». Le premier est le Programme hydrologique international, qui se concentre sur les interactions de l'eau, notamment l'impact des changements planétaires sur le cycle de l'eau. Des commissions nationales fournissent des avis aux gouvernements au sujet de questions de politique ou de gestion intéressant le Programme, et la coopération est encouragée au sein d'un réseau de 12 centres aux niveaux régional ou international dans divers domaines thématiques touchant l'eau douce. Le deuxième pilier est l'éducation relative à l'eau, qui est principalement du ressort de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Comptant parmi les principaux instituts d'enseignement supérieur spécialisés dans l'éducation relative à l'eau, l'UNESCO-IHE s'emploie à améliorer l'éducation et à renforcer les moyens en la matière dans les pays en développement. Le troisième pilier est le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau : 24 organismes et programmes du système des Nations Unies y participent, l'UNESCO en assure le secrétariat, et, chaque année, un rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau est publié dans le cadre de ce programme. En 2006, le Secrétariat a publié la deuxième édition de ce rapport.

17. *Océans*. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO coordonne les activités menées dans le domaine des sciences et des services océanographiques au sein du système des Nations Unies et contribue à l'exécution du plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable. La COI a continué d'apporter son appui au développement durable et à l'évaluation des ressources des océans et des côtes en affinant les analyses scientifiques du milieu marin, en établissant des normes internationales pour la collecte et l'échange de données relatives aux océans, et en renforçant les moyens à la disposition des pays en développement pour utiliser les nouvelles connaissances et les nouveaux outils qui leur sont proposés. La COI a continué de veiller au bon fonctionnement du Système mondial d'observation de l'océan dans le but d'aider la communauté scientifique à lever certaines incertitudes,

notamment en ce qui concerne les changements climatiques, et à coordonner la mise en place d'un système d'alerte au tsunami dans l'océan Indien.

**Activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes**

18. *Assistance fournie à l'Association féminine de l'ONU au Pérou.* Le Centre régional a répondu à une demande d'appui technique et financier au profit de l'Association féminine de l'ONU au Pérou, afin que cette dernière soit en mesure d'organiser sa quatrième vente de charité annuelle en novembre 2005. C'était la première étape du plan stratégique mis au point par le Centre pour déterminer les initiatives axées sur la paix, le désarmement et le développement qui seront entreprises par les deux entités au cours de la période 2006-2007. Il sera tiré profit des activités précédemment menées par l'Association féminine au Pérou.

**Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

19. *Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014).* L'UNICEF promeut activement la Décennie, dont l'UNESCO est l'organisme des Nations Unies chef de file. Il a assisté aux réunions du Comité interorganisations sur la Décennie et participé à une réunion d'experts sur les indicateurs et il continue à promouvoir la Décennie par l'intermédiaire de ses comités nationaux dans les pays industrialisés, en vue de promouvoir l'éducation au service du développement et de favoriser une meilleure compréhension des besoins des pays en développement en matière de financement aussi bien que de capacités.

**C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme**

**Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

20. *Éducation dans le domaine des droits de l'homme.* Les objectifs et le cadre d'activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont clairement exposés dans le Plan d'action relatif à la première phase du Programme mondial pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. L'UNESCO aide les États Membres à incorporer divers éléments dans les programmes d'enseignement, matériaux pédagogiques et méthodes d'enseignement sous tous leurs aspects, en tenant compte du contexte social et culturel des systèmes éducatifs locaux et nationaux. Elle s'emploie également, en collaboration avec les États Membres, à les intégrer dans les plans et les dispositifs de mise en œuvre des programmes d'enseignement extrascolaires et de tous les moyens d'apprentissage dont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Son objectif est d'aider la population à disposer des connaissances, des qualifications et des moyens de communication nécessaires pour pouvoir participer véritablement à un dialogue éclairé et d'empêcher l'incompréhension et l'intolérance de servir de terreau à la violence.

21. *Sécurité, paix et prévention des conflits.* Pour renforcer la sécurité, l'Organisation a mis en chantier 20 projets intersectoriels sur l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême, qui ont un impact direct sur les populations vulnérables dans les pays où ils sont mis en œuvre et illustrent

l'intensification de la coopération entre l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, le PNUD et un certain nombre d'ONG. Elle travaille également, en collaboration avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'ASEAN, à l'élaboration et à la validation de cadres éthiques, normatifs et éducatifs visant à promouvoir la sécurité et à prévenir les conflits, dans le cadre de diverses instances de recherche et de formation et de groupes d'experts, en Afrique, dans les États arabes et en Asie du Sud-Est. Elle assure par ailleurs le suivi de l'application de cadres de travail établis pour l'Asie centrale, l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, au moyen de projets de travail en réseau et de projets pilotes.

### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

22. *Méthodes de programmation fondées sur les droits de l'homme.* L'UNICEF est foncièrement attaché à des méthodes de programmation fondées sur les droits de l'homme et œuvre, en collaboration avec l'UNESCO, à l'élaboration d'un cadre de travail visant à faire respecter les droits des enfants en matière d'éducation. Lors d'un atelier qui a été organisé avec l'appui de son bureau régional à Panama en novembre 2005 et auquel il a activement participé, il a défini les paramètres du cadre en question. En mai 2006, un avant-projet du document correspondant a été examiné lors d'une consultation à l'échelle mondiale, qui a été organisée conjointement par l'UNICEF et l'UNESCO au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence (Italie). La version finale sera disponible en septembre 2006. Le document expose à la fois les principes et les méthodes d'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le secteur de l'éducation et doit servir à la fois d'outil théorique et d'outil de programmation. Il sera diffusé dans les pays et auprès des partenaires de développement, qui pourront s'en inspirer pour élaborer leur politique, leurs plans et la mise en œuvre de leurs programmes en matière d'éducation de base. Toutes ces activités vont dans le sens des objectifs d'éducation pour tous que les deux organismes se sont fixés et dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement, relatifs à l'éducation primaire pour tous et à l'égalité des sexes.

23. *Initiatives écoles accueillantes.* Les initiatives écoles accueillantes lancées par l'UNICEF consistent à incorporer transversalement les droits de l'homme dans les programmes éducatifs dans un certain nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, en insistant sur le fait que l'éducation est un droit (et non un besoin). Elles montrent l'urgence d'un changement d'orientation en faveur d'une approche plus ouverte, qui envisage l'éducation sous l'angle de la responsabilité plutôt que de la simple utilité.

24. *Étude mondiale sur la violence faite aux enfants.* L'Étude mondiale sur la violence faite aux enfants vise à défendre le droit des enfants d'être à l'abri de toutes les formes de violence en promouvant l'adoption de mesures qui permettent de prévenir et d'éliminer les violences dont ils sont victimes aux niveaux international, régional, national et local. Menée sous la direction de l'ONU, elle s'appuie sur les recherches et les données concernant les formes, les causes et l'impact de la violence touchant les enfants et les jeunes (de moins de 18 ans). En octobre 2006, son rapport sera publié et les recommandations qu'il contiendra seront présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces recommandations et les conclusions qui y seront formulées porteront sur les cinq « cadres » de la violence faite aux enfants, à savoir la maison et la famille, le système éducatif, les institutions, le milieu de travail et la rue.

### **Activités menées par l'Organisation mondiale de la santé**

25. *Campagne mondiale de prévention de la violence.* Ces 10 dernières années, l'OMS a consacré beaucoup d'attention à la violence en tant qu'important problème de santé publique, en particulier dans le cadre de la Campagne, qui vise à sensibiliser l'opinion au problème de la violence et à souligner le rôle crucial que la santé publique peut jouer pour remédier à ses causes et à ses conséquences et qui encourage l'adoption de mesures en ce sens à tous les niveaux de la société. En octobre 2005, l'OMS et la Fondation California Wellness ont accueilli à San Francisco (Californie) la réunion marquant la deuxième étape de la Campagne mondiale de prévention de la violence, où plus de 150 experts de la prévention de la violence venus du monde entier ont examiné les progrès accomplis dans l'application du *Rapport mondial sur la violence et la santé*, établi par l'OMS en octobre 2002.

## **D. Activités visant à assurer l'égalité entre les sexes**

### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

26. *Intégration transversale des questions de genre.* L'UNESCO promeut l'égalité des sexes en assurant l'intégration transversale des questions de genre dans tous ses programmes et à toutes les étapes de ses activités. Elle fait suivre une formation à l'intégration transversale des questions de genre à tous ses administrateurs pour qu'ils aient une meilleure connaissance des questions relatives à l'égalité des sexes et soient mieux en mesure de programmer des activités dans ce domaine : a) en veillant à ce que cette formation soit dispensée à tous les niveaux de la hiérarchie, y compris aux échelons élevés; b) en renforçant les capacités d'analyse par genre de son personnel; et c) en encourageant vivement celui-ci à appliquer l'analyse par genre à la formulation des politiques et à l'élaboration des programmes. La formation en question a débuté en septembre 2005. Des stages de formation ont été organisés à l'intention de deux des secteurs de programmation de l'UNESCO, à savoir : l'éducation et la culture. Le premier stage de formation régional, auquel ont participé des directeurs, des spécialistes de l'éducation et des référents des questions de genre de tous les bureaux extérieurs de l'Afrique subsaharienne, s'est tenu à Dakar en décembre 2005.

27. *Droits des femmes.* L'égalité des sexes et l'égalité des droits pour les femmes sont promues dans le cadre de recherches sur les politiques, de travaux en réseau et d'activités de sensibilisation et de renforcement des institutions. L'UNESCO a organisé à Addis-Abeba, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005, une conférence intitulée « Donner les moyens d'agir aux femmes de la région des Grands Lacs : violence, paix et leadership des femmes », qui a amené des décideurs, des militants d'ONG et des universitaires de la région des Grands Lacs à examiner les recherches, politiques et activités tendant à donner aux femmes les moyens d'agir. De plus, un programme d'action poursuivant ce même objectif, qui est actuellement mis en œuvre dans la région des Grands Lacs, prévoit la création d'un centre de recherche et de documentation sur les femmes à Kinshasa (République démocratique du Congo) et la création de programmes d'étude consacrés aux femmes dans les universités du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo.

28. *Promotion des femmes dans la recherche scientifique.* L'UNESCO promeut la participation des femmes à la recherche scientifique au moyen du Partenariat pour les femmes dans la science qu'elle a constitué avec l'entreprise L'Oréal. Depuis 1998, 42 lauréates du prix L'Oréal/UNESCO ont vu reconnaître l'excellence de leur carrière et ont été encouragées à suivre la voie scientifique. De plus, le programme de bourses d'études nationales de l'Organisation a permis à 130 jeunes femmes de poursuivre leurs recherches.

29. *Genre et technologie de l'information et de la communication.* Afin que les femmes aient accès dans des conditions d'égalité aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et pour réduire le fossé entre les sexes, l'UNESCO s'emploie à sensibiliser à ce qui entrave l'accès aux TIC en fonction du sexe; à faire jouer aux femmes des rôles de chef et de décideur; à faciliter une meilleure compréhension des besoins et des orientations à suivre en ce qui concerne le genre et les TIC; à prêter une assistance et à appuyer les solutions et le contenu locaux; et à donner suite aux engagements pris aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier les conférences mondiales sur les femmes de Nairobi et de Beijing.

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

30. *Partenariat pour l'éducation des populations rurales.* Dans le cadre de ce partenariat, la FAO s'emploie, en collaboration avec les gouvernements, à élaborer des politiques éducatives qui permettent aux femmes, en particulier aux filles, d'accéder à l'éducation dans des conditions d'égalité, vu que l'analphabétisme est particulièrement élevé chez les filles et les femmes rurales – ou à améliorer les politiques existantes. L'éducation est indispensable pour promouvoir la condition de la femme, car elle améliore sensiblement la santé et la nutrition dans les zones rurales, fait baisser les taux de morbidité et de mortalité infantiles et ralentit l'accroissement de la population.

#### **Activités menées par l'Organisation mondiale de la santé**

31. *Études multinationales de l'OMS sur la santé des femmes et la violence au foyer.* La violence faite aux femmes est de plus en plus reconnue dans le monde comme un important problème de santé publique. Conscient du caractère limité des données sur l'ampleur, la nature et les causes sous-jacentes du problème, le Département Genre et santé de la femme de l'OMS a lancé en novembre 2005 une étude multinationale sur la santé des femmes et la violence au foyer qui doit permettre d'élaborer des stratégies propres à prévenir cette violence. Selon cette étude, aux fins de laquelle plus de 24 000 femmes ont été interrogées dans 10 pays différents (Bangladesh, Brésil, Éthiopie, Japon, Namibie, Pérou, Samoa, Serbie-et-Monténégro, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande), les femmes sont très fréquemment victimes de violences physiques et sexuelles et les violences qui leur sont infligées par leur partenaire sexuel demeurent un problème dont on ne parle pas.

32. *Prévention de la violence et de la discrimination sexiste.* Faisant écho à la Campagne mondiale de prévention de la violence de l'OMS, la ville brésilienne de Manaus a récemment lancé sa propre campagne de prévention de la violence, qui a débouché en novembre 2005 sur l'adoption d'une loi. Cette loi prévoit

l'observation, tous les ans, d'une semaine de la prévention de la violence et de la discrimination sexiste, durant laquelle on diffusera les meilleures pratiques et on s'attachera à faire comprendre la notion d'égalité des droits et prévoit également la création d'une instance permanente de prévention de la violence et de la discrimination. Elle prévoit en outre l'élaboration de la fourniture d'une nouvelle série de cours sur la violence et la discrimination sexiste à l'intention de tous les enseignants, professeurs d'université et employés municipaux.

#### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

33. *Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.* L'UNICEF est l'organisme chef de file pour l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui appuie la prise en mains du développement par les pays et vise à influencer sur les décisions et les investissements de manière que les politiques, plans et programmes éducatifs nationaux garantissent l'équité et l'égalité entre les sexes. L'objectif de l'Initiative revêt une importance cruciale pour ce qui est de renforcer l'égalité des sexes, la justice sociale et le développement économique, qui sont autant de préalables à l'édification et au maintien de la paix sociale. L'Initiative est mise en œuvre au Soudan, au Burundi, en Sierra Leone, en Érythrée, en Guinée, au Rwanda, en Thaïlande et en Ouganda, où des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des initiatives de l'ONU destinées à consolider la paix sont en cours.

### **E. Activités visant à encourager la participation démocratique**

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

34. *Aider à la création de médias indépendants.* L'UNESCO promeut la gouvernance démocratique et la participation de la population dans les pays en développement, en particulier ceux qui sortent d'un conflit par divers moyens : en formant les journalistes et les professionnels des médias, en particulier les femmes journalistes, à des techniques de reportage non partisans et indépendantes dans les zones de conflit; en favorisant la création des conditions nécessaires à la constitution de médias indépendants moyennant la fourniture de conseils spécialisés aux autorités nationales cherchant à adapter leurs textes de loi sur les médias aux normes de liberté d'expression, de paix et de tolérance reconnues sur le plan international; en appuyant la production et la coproduction de programmes d'information médiatiques visant à promouvoir la paix, la tolérance et la compréhension mutuelle dans les zones sortant d'un conflit; en assurant la sécurité et la sûreté des professionnels des médias au moyen de séminaires de formation et en mettant périodiquement à jour le guide pratique établi à l'intention des journalistes qui travaillent dans les zones de conflit; et en aidant les médias à rendre compte des élections, vu que des élections libres et honnêtes sont indispensables pour consolider la démocratie et prévenir les conflits.

#### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

35. *Voix de la jeunesse.* L'UNICEF s'emploie à faire participer des enfants dont la voix est rarement entendue, c'est-à-dire les plus marginalisés et les plus vulnérables, tels que les enfants pauvres, les enfants handicapés et les filles. Afin que les enfants

et les jeunes puissent prendre part davantage aux décisions qui ont une incidence sur leur vie, l'UNICEF continue d'assurer la promotion des questions liées au développement et à la participation des adolescents au moyen d'un projet de défense de leurs droits intitulé « Voix de la jeunesse » qui dispose d'un site sur Internet <<http://www.unicef.org>>. Sur ce site, les enfants et les jeunes ont la possibilité de se renseigner sur des questions d'intérêt mondial, en particulier de voir comment elles peuvent toucher leurs semblables dans le monde entier et d'échanger des vues avec d'autres jeunes sur la manière d'agir au niveau local.

## **F. Activités visant à favoriser la compréhension, la tolérance et la solidarité**

### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

36. *Promouvoir la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples.* Comportement, pratique et processus dynamique, un vrai dialogue est l'un des meilleurs moyens de prévenir les heurts qui peuvent découler des différentes formes d'ignorance, c'est-à-dire l'ignorance du mode de vie, des valeurs, de la langue, de l'histoire et de l'héritage des autres; l'ignorance du fait que toutes les civilisations et toutes les cultures accordent la même dignité à la personne humaine; et l'ignorance de l'unité de la condition humaine et du partage par tous les hommes de certaines valeurs, préalable au maintien de la paix. En 2005, l'UNESCO a renforcé les mesures concrètes qu'elle avait prises dans le domaine du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, y compris le dialogue interconfessionnel, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional, l'articulation d'un ensemble de valeurs et de principes communément partagés, le renforcement de sa thématique dans ses cinq domaines d'activité, la participation pluripartite et le dialogue considéré comme moyen de faire mieux respecter les droits des femmes.

37. Plusieurs conférences et réunions au sommet axées sur les mesures concrètes à prendre pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ont été tenues. En mai 2005, au Sommet des chefs d'État des pays de l'Europe du Sud-Est qui s'est tenu à Varna (Bulgarie), les chefs d'État des pays en question ont adopté la Déclaration de Varna, dans laquelle ils se sont engagés à contribuer à promouvoir le patrimoine culturel et les couloirs culturels de la région et à promouvoir l'adoption urgente de mesures de protection des éléments du patrimoine culturel régional se trouvant en danger, notamment de mesures qui permettent de lutter sans relâche contre le trafic illicite de biens culturels. En juin 2006, s'est tenu à Opatija (Croatie) un sommet de dirigeants des pays de l'Europe du Sud-Est qui a permis à des experts de recenser les éléments des couloirs culturels et d'étudier la possibilité de resserrer les liens de coopération en Europe du Sud-Est afin d'y promouvoir un patrimoine européen commun. En 2006, s'est tenue également à Abuja (Nigéria) une conférence régionale africaine qui a examiné dans quelle mesure l'éducation et la science peuvent promouvoir le dialogue et a donné lieu à l'adoption de la Déclaration d'Abuja sur le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples : le rôle capital de l'éducation et de la science.

38. Le dialogue interculturel entre les jeunes a été promu au moyen d'un Forum des jeunes qui s'est tenu du 30 septembre au 2 octobre 2005 au siège de l'UNESCO,

en même temps que la Conférence générale de l'Organisation sur le thème « Les jeunes et le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples » et auquel des jeunes de toutes les régions ont participé. Le rapport de ce forum a été présenté et adopté à la trente-troisième conférence générale. En partenariat avec Daimler Chrysler, l'UNESCO a également encouragé le dialogue interculturel entre les jeunes à l'aide de l'initiative Mondialogo, qui est dotée d'un portail Internet interculturel du même nom et a donné lieu à des concours scolaires et à la distribution d'un prix de génie civil.

39. Le dialogue interconfessionnel contribue à élargir le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples parce qu'il favorise le dialogue entre les personnes et les chefs des différentes religions et confessions et permet ainsi de mieux connaître les différentes traditions spirituelles et les valeurs qui les sous-tendent. Conformément à son programme « Routes du dialogue », l'UNESCO a rassemblé des personnalités religieuses représentatives des religions monothéistes dans le cadre de réunions thématiques qui avaient pour but d'analyser la question complexe que constitue le dialogue interconfessionnel en tant que composante du dialogue interculturel. C'est ainsi notamment qu'il a tenu récemment à Sydney (Australie) en avril 2005, une conférence sur le thème « La religion en temps de paix et dans les conflits : faire face au militantisme et à l'intégrisme », où des experts de l'Asie du Sud-Est et du pourtour du Pacifique ont examiné les causes profondes du terrorisme et les moyens d'atténuer les tensions entre les communautés.

40. Pour l'UNESCO, le dialogue interculturel et la diversité culturelle sont indissociables et interdépendants dans la mesure où les innombrables formes de l'expression culturelle, qui reflètent la richesse de l'imagination, des connaissances et des systèmes de valeur, constituent le fondement même d'un dialogue grâce auquel chacun doit pouvoir s'intégrer et participer à la société. L'Organisation promeut la diversité culturelle en aidant les États membres à améliorer leurs textes de lois, leurs politiques et leurs pratiques relatives à leur patrimoine culturel national et en s'employant à protéger, à restaurer et à sauvegarder les patrimoines en menant des activités de sensibilisation, en renforçant les capacités et en fixant des normes et en développant des industries culturelles durables.

#### **Activités menées par l'Organisation internationale du Travail**

41. *Programme de sport pour les jeunes de l'OIT.* Le sport aide à rapprocher les cultures et à éliminer la stigmatisation dont sont victimes les personnes différentes et, à ce titre, peut être mis au service du développement et de la consolidation de la paix. Le Programme de sport pour les jeunes de l'OIT sert à la fois à développer les qualités sportives des jeunes et à leur assurer une formation. Des activités visant à développer leurs qualités sportives et leurs compétences, à créer des coopératives et à favoriser le développement socioéconomique local ont été menées en El Salvador, au Mozambique et au Sénégal.

42. *Programme conjoint Universitas/OIT.* Le Programme conjoint Universitas/OIT, partenariat entre des universités, des parties prenantes publiques et privées et des partenaires sociaux tripartites, travaille avec la Kennesaw State University de Kennesaw (États-Unis) à l'élaboration d'un programme de formation à la paix qui vise à associer les étudiants aux initiatives de consolidation de la paix. De même, l'Université de Turin (Italie) a pris l'initiative de créer un certificat



consacré à la consolidation de la paix et à l'épanouissement des jeunes par le sport, qui vise à étudier les difficultés et les possibilités propres au sport.

#### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

43. *Unissons-nous en faveur des enfants. Unissons-nous contre le sida.* Pour parvenir à prévenir le VIH/sida et en atténuer les effets sur les organisations et les systèmes, il faut régler les problèmes de genre et autres formes d'inégalité sociale. Protéger activement les personnes qui vivent avec le VIH/sida (y compris les enseignants et les élèves) de toute stigmatisation et discrimination présente donc un intérêt crucial à cet égard. En 2005, l'UNICEF et ses partenaires, notamment les coparrains d'ONUSIDA, les donateurs bilatéraux, les ONG, les organisations confessionnelles et les partenaires de la société civile ont lancé une campagne mondiale appelant à s'unir en faveur des enfants et contre le sida. Cette campagne visait essentiellement à permettre de pratiquer à plus grande échelle les interventions propres à prévenir de nouvelles infections, à aider les enfants touchés par le VIH/sida et à faire en sorte que les enfants figurent en bonne place sur l'ordre du jour mondial de la lutte antisida. Elle visait tout particulièrement à prévenir la stigmatisation et la discrimination et à promouvoir la compréhension et la solidarité avec les enfants et les adultes touchés par la pandémie, en particulier au moyen d'interventions auprès des enfants et des adolescents scolarisés ou ayant abandonné leurs études, et à faire en sorte que les connaissances indispensables dans la vie de tous les jours et de l'affection, du respect et de la compréhension soient transmis aux intéressés tout au long des interventions de prévention primaires.

### **G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information**

#### **Activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

44. *Promouvoir la liberté d'expression.* L'UNESCO promeut la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droit de l'homme fondamental au moyen d'activités de sensibilisation et de suivi et encourage l'indépendance et le pluralisme des médias en fournissant des services consultatifs sur la législation relative aux médias et en sensibilisant les gouvernements, les parlementaires et les autres décideurs. En mars 2005, à sa cent soixante-quatorzième session, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté la décision 46 relative au respect de la liberté d'expression, des croyances et des valeurs sacrées et des symboles religieux et culturels. Dans cette décision, il prie le Directeur général de l'UNESCO de renforcer les programmes et mesures mis en œuvre par l'Organisation dans ses domaines de compétence pour s'acquitter de son engagement à promouvoir la compréhension mutuelle, le respect de toutes les valeurs religieuses et culturelles et la liberté d'expression et d'accélérer l'application du plan d'action pour le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, destiné à créer une culture de paix et de coexistence.

45. *Promouvoir l'accès universel à l'information et aux connaissances.* L'UNESCO s'emploie à réduire la fracture numérique et à édifier des sociétés où le savoir soit accessible à tous. Au moyen de son Programme information pour tous, elle a aidé les États Membres à élaborer des cadres juridiques et politiques propres à

promouvoir l'accès universel à l'information. Elle a également pris des mesures pour donner suite aux résultats des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 et Tunis, 2005). Au niveau local, elle a élargi l'accès à la société mondiale du savoir, en particulier aux femmes et aux jeunes, en s'appuyant sur ses centres de communication multimédias, qui mettent l'information, la communication et le savoir à la disposition des pauvres, pour qu'ils puissent améliorer leurs conditions de vie. Ces centres comportent à la fois une radio locale, dirigée par la population locale s'exprimant dans les langues vernaculaires, des moyens de télécommunication tels que des ordinateurs reliés à Internet, des téléphones et des télécopieuses, et des services de photocopie. L'UNESCO en appuie plus d'une cinquantaine, notamment en Angola, dans la région des Grands Lacs en Afrique, au Moyen-Orient, au Timor oriental et en Afghanistan, où ils contribuent à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

#### **Activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

46. L'UNICEF s'est associée à la Fédération internationale de football pour souligner le rôle du sport dans la lutte contre le racisme et la violence lors de la Coupe du monde de football de 2006. Un simple match de football de la Coupe du monde peut rapprocher les gens et combattre ainsi activement le racisme et la discrimination. Le site Web « Unissons-nous en faveur des enfants, unissons-nous pour défendre la paix » (<<http://www.unicef.org/football>>) fournit un certain nombre d'informations complémentaires sur la manière dont les enfants surmontent leurs difficultés grâce au sport.

## **H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales**

#### **Mesures prises par l'UNICEF pour promouvoir la paix et la sécurité internationales**

47. *Sensibilisation au danger des mines.* L'UNICEF mène, dans plus de 30 pays, des activités relatives aux mines et notamment des actions de sensibilisation au danger de ces engins. Cette sensibilisation joue un rôle important dans la mesure où elle permet aux communautés d'accéder aux ressources allouées au déminage et au développement et de retrouver la confiance. Dans le contexte de la consolidation de la paix, la sensibilisation au danger des mines permet de promouvoir les échanges d'informations entre adversaires, de prôner le respect des diverses normes, de faciliter l'accès aux communautés et de susciter une meilleure prise de conscience. Au cours de la période à l'examen, des actions de sensibilisation au danger des mines ont été menées en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, en Éthiopie, au Népal et en République démocratique du Congo. En novembre 2005, l'UNICEF et le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont publié une série de 12 manuels sur les pratiques optimales en matière de sensibilisation au danger des mines. Ces suppléments aux Normes internationales de la lutte antimines (NILAM) ont été élaborés et gérés par l'UNICEF. Les manuels ont pour objet de faciliter l'application des Normes et d'améliorer la prévisibilité, l'efficacité et la coordination des interventions destinées à faire face au problème des mines.

48. *Assistance aux victimes des mines terrestres.* L'UNICEF appuie l'assistance aux victimes des mines terrestres dans trois pays – l'Azerbaïdjan, la Fédération de

Russie (Tchéchénie) et la République démocratique populaire lao. Cet appui prend diverses formes : l'organisation de colonies de vacances, la tenue d'ateliers de formation à la planification et à la hiérarchisation des actions de sensibilisation au problème des mines, le plaidoyer et l'aide aux victimes, l'analyse des données et les études relatives à l'assistance aux victimes.

49. *Prolifération et utilisation abusive des armes légères.* L'UNICEF a joué un rôle clef dans le plaidoyer en faveur des enfants touchés par les conflits armés et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des enfants enrôlés dans les forces armées et autres groupes de combattants dans les pays suivants : Afghanistan, Angola, Burundi, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Libéria, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Sri Lanka. L'UNICEF a également participé à l'élaboration du module de désarmement, démobilisation et réintégration des Normes interinstitutions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des enfants.

50. *Démobilisation et réadaptation/réintégration des enfants soldats.* L'un des facteurs essentiels de l'instauration de la paix et de la sécurité internationales est la démobilisation et la réadaptation/réintégration des enfants soldats, auxquelles l'UNICEF contribue dans divers pays par l'intermédiaire de sa section de la protection de l'enfance. Le Projet spécial pour la démobilisation, la réinsertion sociale et la prévention du recrutement des enfants soldats au Burundi a ainsi été conçu pour aider le Gouvernement à appuyer la démobilisation des enfants soldats, à mieux faire connaître la campagne internationale de prévention du recrutement des enfants et à accompagner la réinsertion sociale et économique de tous les enfants soldats démobilisés. Le projet a facilité la démobilisation et la réinsertion sociale de quelque 3 000 enfants combattants à l'automne de 2005. La réussite du projet sur le plan social et le fait qu'il ait permis de relever rapidement le défi de la démobilisation ont probablement contribué de manière décisive à l'évolution du processus de paix.

### **Mesures prises par l'UNESCO pour promouvoir la paix et la sécurité internationales**

51. *Promouvoir la paix et la sécurité internationales.* Dans le souci de promouvoir la paix et la sécurité internationales en encourageant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, l'UNESCO a consulté un certain nombre de partenaires effectifs ou potentiels et d'organisations, de manière à favoriser une démarche globale et à identifier les possibilités d'actions communes et de partenariat. C'est ainsi qu'en 2005 l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont signé une déclaration d'intention sur la mise en place d'une plate-forme de coopération interinstitutionnelle pour le dialogue interculturel, axée sur la réalisation de programmes et d'activités dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la culture (patrimoine et créativité), de la communication et de l'information.

52. On a également identifié de nouveaux interlocuteurs au sein de l'organisation et dans d'autres organismes des Nations Unies, dans le souci de renforcer la coopération à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). C'est ainsi que la Coordination Culture de la paix de l'UNESCO a participé à

l'atelier que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU a organisé à Zagreb, en avril 2006, sur la justice en période de transition, la réconciliation nationale et l'édification d'une culture de la paix, en vue de définir des orientations relatives à la formation dans ces trois domaines, dans le contexte des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

53. *Lutte mondiale contre le terrorisme.* La stratégie à long terme adoptée par l'UNESCO dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme consiste, s'agissant de l'éducation, à étoffer les programmes destinés à renforcer les capacités des systèmes éducatifs, de manière à intégrer l'éducation en matière de droits de l'homme, les valeurs partagées sur le plan international, l'élimination des stéréotypes, la compréhension mutuelle, la prévention des conflits et la pensée critique dans toutes les composantes de ces systèmes, y compris l'élaboration des normes des programmes d'études, la formation des enseignants et l'approbation des manuels scolaires. L'UNESCO prend également une part active aux travaux que mène l'Équipe spéciale du Secrétaire général chargée de la lutte contre le terrorisme afin de donner suite au Document final du Sommet mondial de 2005 et de renforcer ainsi les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour aider les États à lutter contre le terrorisme et pour coordonner cette lutte.

#### **Alliance mondiale des civilisations**

54. En septembre 2005, le Secrétaire général de l'ONU a créé un Groupe de haut niveau chargé de définir et d'élaborer des mesures susceptibles de promouvoir une alliance mondiale des civilisations. Le Groupe a notamment pour mission d'œuvrer à une meilleure compréhension interculturelle en formulant des mesures concrètes pouvant permettre de surmonter les divisions, les préjugés, les conceptions erronées et les malentendus qui opposent en particulier les sociétés islamiques et les sociétés occidentales. Il devra soumettre son rapport au Secrétaire général avant la fin de 2006. L'UNESCO a contribué aux délibérations du Groupe en lui communiquant des informations détaillées sur les orientations de l'organisation et l'action qu'elle mène pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples. En mai 2006, le Directeur général de l'UNESCO a participé, à Dakar, à la troisième réunion du Groupe de haut niveau auquel il a communiqué des informations détaillées sur certaines interventions de l'UNESCO qui sont axées sur la promotion du respect mutuel entre des groupes culturels et religieux différents.

### **III. Le rôle de la société civile**

55. Dans sa résolution 60/3, l'Assemblée générale a engagé la société civile à intensifier les efforts qu'elle déploie pour servir les objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). Au titre des communications relatives à la Décennie, le Groupe de travail des organisations non gouvernementales (ONG) auprès de l'UNESCO sur la culture de la paix et la Décennie a présenté une brève déclaration lors du Congrès annuel de la Conférence internationale des ONG qui s'est tenue au siège de l'UNESCO, en décembre 2005, sur le thème « Savoir pour tous : assurer le développement durable ».

56. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux activités visant à promouvoir une culture de la paix, y compris la diffusion de la Déclaration et du Programme

d'action sur une culture de la paix, l'UNESCO a parrainé le deuxième Salon international des initiatives de paix, qui s'est tenu à Paris du 2 au 4 juin 2006, et a pris part à la manifestation, qui a attiré près de 13 000 visiteurs. Ces derniers ont pu rencontrer des responsables d'organisations qui œuvrent en faveur de la culture de la paix et communiquer avec eux. La participation de l'UNESCO a notamment consisté à organiser, avec la Commission nationale française de l'UNESCO, une exposition sur les activités de promotion de la culture de la paix, ainsi qu'une table ronde sur le thème « Aller plus loin dans la promotion d'une culture de la paix », rencontre axée sur l'examen des moyens à mettre en œuvre pour soutenir l'action jusqu'à la fin de la Décennie.

57. En octobre 2006, la Coordination Culture de la paix de l'UNESCO organisera, également en coordination avec la Commission nationale française et le Groupe de travail sur la culture de la paix, une table ronde sur la promotion de la citoyenneté démocratique. Afin de mieux faire connaître la Décennie, la Coordination organisera le 21 septembre 2006, en collaboration avec le secrétariat du Prix de l'éducation pour la paix, des manifestations destinées à commémorer la Journée internationale de la paix.

#### IV. Dispositif de communication et d'information

58. La Coordination Culture de la paix a continué à recueillir et à diffuser des informations sur les contributions à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), par l'intermédiaire du site Web consacré à la culture de la paix, qui a vu le jour durant l'Année internationale de la culture de la paix (2000), et de son gestionnaire de messagerie électronique (Listserv). Le site Web sur la culture de la paix sert de centre d'échanges sur les activités menées dans le cadre de la Décennie et aussi de centre de documentation dont les outils peuvent aider les différents intervenants à mieux promouvoir la culture de la paix.

#### V. Conclusions et recommandations

59. Les États Membres sont invités à prendre les dispositions suivantes :

- **Ratifier les instruments juridiques de l'UNESCO destinés à la protection du patrimoine culturel, notamment ceux axés sur les stratégies relatives au renforcement des capacités, à la formation et à la sensibilisation, de manière à ce que les peuples et les nations puissent préserver leur patrimoine culturel et leurs traditions dans un environnement national et international empreint de paix, de tolérance et de respect mutuel;**
- **S'employer davantage, dans le domaine de l'éducation, à concevoir des programmes d'études, des manuels et des activités qui prônent la tolérance culturelle et religieuse, le règlement pacifique des conflits, les droits de l'homme et la citoyenneté active;**
- **Promouvoir les objectifs de la Décennie en mettant en œuvre un certain nombre d'activités aux niveaux local, national et international et prendre les dispositions nécessaires pour rendre plus participatifs les systèmes politiques et juridiques, les institutions, les organisations et les pratiques,**

**de manière à éviter que certains secteurs de la société ne soient victimes de la marginalisation, de l'exclusion ou de la discrimination;**

- **Commémorer, le 21 septembre, la Journée internationale de la paix comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, conformément à la résolution 55/282 de l'Assemblée générale;**
  - **Veiller à ce que les communautés marginalisées accèdent aux technologies de l'information et des communications, afin de réduire la fracture numérique et d'assurer la libre circulation des idées, de manière à ce que toutes les cultures et tous les peuples puissent s'exprimer et se faire connaître;**
  - **Exhorter les médias, aux échelons international et national, à soutenir la campagne mondiale en faveur d'une culture de la paix et du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.**
-